

# Parc national de Port Cros

## Orientation 6.2 Favoriser l'appropriation de la charte par tous

La concertation et l'écoute mises en place au moment de l'élaboration de la charte doivent se prolonger dans la phase de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation afin de conserver et de développer la mobilisation et l'adhésion collective au projet de territoire. La réussite de la charte ne passe pas tant par des mesures réglementaires que par une modification des comportements de la part de la population et de visiteurs qui partagent les objectifs de la charte.

L'appropriation de la charte s'appuiera sur les collectivités territoriales, leurs élus et leurs techniciens, ainsi que sur les acteurs socio-économiques qui sont des relais fondamentaux pour la transmission et la promotion des valeurs du parc national de Port-Cros.

La charte prévoit également la mise en place d'un réseau d'éco-acteurs et d'un pôle de développement durable pour favoriser la formation, le partage d'expériences et la cocréation de projets, autant de façon d'intégrer les enjeux et les ambitions de la charte dans les pratiques professionnelles et dans les politiques portées par les acteurs locaux.

Pour maintenir cette dynamique, il sera nécessaire de produire une information régulière sur l'avancée des actions et de créer des événements autour de la charte.

5 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes  adhérentes	Principaux autres partenaires
<b>6.2.1 Soutenir et proposer la formation des élus, des fonctionnaires territoriaux et des fonctionnaires d'État aux enjeux du développement durable et à la charte.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination de la démarche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilitation de l'accès des élus et des personnels à ces formations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CNFPT, ATEN, IFORE, INFOMA</li> </ul>
[...]	[...]	[...]	[...]
<b>6.2.4 Engager les acteurs dans la mise en oeuvre de la charte notamment en les encourageant à introduire des critères sociaux et environnementaux dans leurs commandes et leurs prestations.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la démarche</li> <li>• Accompagnement des acteurs</li> <li>• Organisation de temps d'échange et de retours d'expérience</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la démarche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CNFPT</li> <li>• Collectivités territoriales</li> <li>• Chambres consulaires, acteurs socioéconomiques</li> <li>• Services de l'État, ADEME,</li> </ul>

# Parc national de Port Cros

			GRESS
<p><b>6.2.5 Créer des événements autour des actions partenariales mises en place dans le cadre de la charte avec la réalisation d'une communication régulière et participative auprès des acteurs du territoire.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coorganisation de la démarche</li> <li>• Communication sur les actions de la charte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montage et soutien des événements de la charte</li> <li>• Relais institutionnel</li> <li>• Information/ Communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CESC</li> <li>• Collectivités territoriales</li> <li>• Chambres consulaires</li> <li>• Services de l'État</li> <li>• Acteurs socioéconomiques</li> <li>• CIL du territoire</li> <li>• Réseau associatif</li> <li>• Mécènes</li> <li>• Presse</li> </ul>

Référence ID de l'article : #4512

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-09 16:06